

**" REGLEMENT « ECONOBIC »  
Circuit GMS**

**Article 1**

SOCIETE BIC (« la société organisatrice »), au capital de 185 494 856,66 euros, dont le siège social est situé au 14, rue Jeanne d'Asnières 92611 Clichy Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 552 008 443, organise du 01/06/2011 au 30/09/2011 une opération intitulée «ECONOBIC ».

**Article 2**

L'opération « ECONOBIC » est ouverte sur les produits de papeterie BIC® achetés à partir du 01/06/2011 jusqu'au 30/09/2011, à toutes les personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de ses filiales, et du personnel de toute société ayant participé à l'élaboration de l'opération, ainsi que des membres de leurs familles.

**Article 3**

Il sera accepté 1 collecteur par foyer (même nom, même adresse). Le collecteur donne droit à une seule dotation dans les conditions décrites à l'article 4.

Pour recevoir un collecteur, les participants peuvent en faire la demande ou l'imprimer en se connectant sur le site Internet [www.econobic.fr](http://www.econobic.fr) ou participer sur papier libre.

**Article 4**

Les participants doivent compléter un certain nombre de cases sur le collecteur, avec des preuves d'achat (codes-barres) conformes aux dispositions du présent règlement.

En échange de ce collecteur correctement remplis accompagnés si nécessaire d'une participation financière décrite ci-dessous et du ou des tickets de caisse justifiant les achats, ils peuvent recevoir au choix :

**Niveau 1 : pour 5 codes-barres :**

- Un bon de réduction sur les produits d'écriture BIC® d'un montant de 5€ à valoir sur un achat supérieur à ce montant

**Niveau 2 : pour 10 codes-barres :**

- Un bon de réduction sur les produits d'écriture BIC® d'un montant de 10 € à valoir sur un achat supérieur à ce montant

**Niveau 3 : pour 15 codes-barres + une participation financière de 2€:**

Un chèque-cadeau ticket Kadeos d'une valeur de 20€

**Pour recevoir une dotation, il suffit :**

- 1- d'acheter des produits d'écriture BIC®
- 2- de découper les codes barres en entier des produits achetés.
- 3- de coller de manière lisible, avec de la colle ou du ruban adhésif transparent, le code barre s de chaque produit sur les cases prévues à cet effet.
- 4- de compléter le tableau présent au bas du bon de commande – collecteur et de joindre à votre commande un chèque d'un montant correspondant à la participation financière demandée (si nécessaire) à l'ordre de ECONOBIC / TESSI ;

5- de renvoyer le tout accompagné du ou des tickets de caisse justifiant les achats avant le 30/09/2011 minuit (le cachet de la poste faisant foi) sous enveloppe dûment affranchie à l'adresse suivante :

**ECONOBIC 2011  
Cedex 2518  
99251 PARIS CONCOURS**

Les frais d'envoi du collecteur ne seront pas remboursés et resteront donc à la charge des participants.

**Article 5**

Tout code-barres photocopié, incomplet, altéré, ne correspondant pas aux produits faisant partie de l'offre « ECONOBIC » ne sera pas pris en compte et le collecteur sur lequel ce code barre s aura été collé ne sera pas considéré comme complet.

Les codes barres doivent être visibles et ne pas se chevaucher.

Le collecteur incomplet, photocopié, insuffisamment affranchis, envoyés hors délai ou ne remplissant pas les conditions définies au présent règlement ne seront pas pris en compte.

Toute fausse indication d'identité (nom ou adresse) entraînera la nullité du collecteur. La société organisatrice pourra procéder ou faire procéder à la vérification des : nom, prénom, adresse et numéro de téléphone des participants par tous les moyens qu'elle jugera utiles.

**Article 6**

Les dépôts de plis à l'adresse de l'opération ne sont pas acceptés. En revanche, les envois en recommandé sont acceptés.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice dont la décision souveraine est sans appel.

Aucune réclamation ne sera acceptée sans preuve de la participation à l'opération (exemple : tickets de caisse).

Aucune réclamation concernant l'opération « ECONOBIC » de quelque nature que ce soit ne sera prise en compte après le 30/09/2011.

**Article 7**

La dotation sera envoyée à l'adresse postale indiquée sur le bulletin de participation. La dotation sera expédiée dans un délai de 6 semaines environ à compter de la date de réception du collecteur. En cas de rupture de stock, l'envoi des dotations pourra être retardé de plusieurs semaines.

**Article 8**

En aucun cas, la société organisatrice ne sera tenue responsable des perturbations ou des pertes de courriers, de dotations ou de tout autre incident pouvant survenir dans les services de la Poste. En particulier, la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des pertes de courriers ou de collecteurs envoyés par le participant. Les dotations seront envoyées en Eco pli.

**Article 9**

En cas de destruction totale ou partielle des collecteurs, que la cause de la destruction soit accidentelle ou naturelle, la société organisatrice se réserve le droit de procéder à l'arrêt de l'opération et de procéder à une compensation commerciale pour les collecteurs reçus et enregistrés par le centre de gestion.

## **Article 10**

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, de proroger, de reporter, d'écourter, de prolonger ou de modifier la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

En cas de circonstances exceptionnelles, la société organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie du règlement sous réserve d'en informer les participants via un avis affiché sur le site [www.econobic.fr](http://www.econobic.fr) et d'en faire le dépôt auprès de l'étude d'huissiers susmentionnée.

## **Article 11**

En cas de modification exceptionnelle en cours d'opération, les dotations pourront être remplacées par un objet équivalent d'une valeur égale ou supérieure. Le groupe BIC ne sera pas tenu responsable des défauts de fabrication, mauvais usage par le consommateur et autres dysfonctionnements des cadeaux proposés pour l'opération « ECONOBIC ». Toute réclamation à ce sujet devra être directement adressée à l'adresse suivante :

**ECONOBIC 2011  
Cedex 2518  
99251 PARIS CONCOURS**

## **Article 12**

La société organisatrice s'engage à respecter la vie privée des participants et à protéger les informations qu'ils lui communiquent. Elles sont confidentielles et traitées comme telles.

Les données nominatives fournies serviront à la bonne gestion de la présente opération et ne seront pas utilisés à but commercial ou de prospection. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du responsable de traitement de ces données à l'adresse suivante : SOCIETE BIC – Opération « ECONOBIC » - 14, rue Jeanne d'Asnières 92611 Clichy Cedex.

Si les participants exercent l'un de ces droits, le remboursement du timbre se fera sur la base du tarif lent en vigueur (lettre de moins de 20 grammes), si le participant en fait la demande écrite.

## **Article 13**

Le présent règlement est déposé à la SELARL LSL Le Honsec – Simhon – Le Roy, huissiers de justice associés à Rambouillet (78). Il est adressé sur simple demande à l'adresse suivante :

**ECONOBIC 2011  
Cedex 2518  
99251 PARIS CONCOURS**

Le timbre de la demande de règlement sera remboursé au tarif lent en vigueur pour les lettres de moins de 20gr, si le participant en fait la demande écrite (joindre un RIB). Il peut être également consulté à partir du site « ECONOBIC » ([www.econobic.fr](http://www.econobic.fr)) à la rubrique « règlement ».

## **Article 14**

La participation à l'opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.